Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur
Immeuble le Noailles
62/64 la Canebière
CS 10474
13207 MARSEILLE cedex 01

MAITRE D' OUVRAGE

Renouvellement urbain des îlots prioritaires du centre-ville

Commune de La Seyne-sur-Mer

A - Dossier d'enquête préalable à la DUP

TPF ingénierie
Dpt Procédures Réglementaires et Foncières
T. 04.93.27.86.52

INGENIERIE

RAPPEL DES TEXTES FIXANT LA COMPOSITION DU DOSSIER

Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique

Article R. 112-4

Lorsque la déclaration d'utilité publique est demandée en vue de la réalisation de travaux ou d'ouvrages, l'expropriant adresse au préfet du département où l'opération doit être réalisée, pour qu'il soit soumis à l'enquête, un dossier comprenant au moins :

1° Une notice explicative ;
2° Le plan de situation ;
3° Le plan général des travaux ;
4° Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants ;
5° L'appréciation sommaire des dépenses.

Le présent dossier a été établi en vue du lancement de **l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique** concernant le renouvellement urbain des îlots prioritaires du centre-ville de la commune de La Seyne-sur-Mer (83) et nécessitant l'acquisition de terrains pour trois d'entre eux[1] (îlots Cœur de Ville, Perrin et Berny).

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est sollicitée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM), Maître d'ouvrage de l'opération, qui a la compétence pour le renouvellement urbain, au profit de l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Ce sous-dossier d'enquête préalable à la DUP comprend :

1. **Les informations juridiques et administratives**
2. **La notice explicative**
3. **Le plan de situation**
4. **Le périmètre de la DUP**
5. **Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants**
6. **Le plan général des travaux**
7. **L'estimation sommaire des dépenses**

[1] Le foncier composant l'îlot Calmette et Guérin est déjà propriété de la ville de la Seyne-sur-Mer. Toutefois, dans une cohérence de projet global, il est inclus dans le présent dossier d'enquête préalable à la DUP.